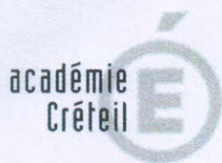




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Créteil, le 19 JUIL. 2012

Le Recteur,  
Chancelier des Universités

INT/Seine-et-  
Marne/NR/2012

Affaire suivie par  
Noëlline RAYNAUD  
Téléphone  
01 57 02 62 80  
Fax  
01 57 02 62 50  
Mél

Noelline.raynaud@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : www.ac-creteil.fr

Monsieur le Sénateur,

Dans le contexte de la préparation de la rentrée 2012, c'est avec la plus grande attention que je prends connaissance de vos interrogations et de vos remarques, dans un courrier en date du 5 juillet 2012, concernant les conditions d'enseignement et d'accueil des élèves dans le département de Seine-et-Marne.

En effet, la rentrée 2012 devrait encore connaître, selon les prévisions actuelles, une hausse des effectifs dans le premier degré. Au total, ce sont +979 élèves qui devraient être accueillis ; mais après les diverses concertations conduites par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale, les prévisions font état d'une légère baisse des effectifs par rapport aux données retenues au niveau national.

J'ai choisi, compte tenu des moyens qui m'étaient délégués en janvier 2012 de limiter à 29 le nombre des retraits d'emplois pour la Seine-et-Marne, alors que l'académie de Créteil restituait 117 postes d'enseignants pour le premier degré.

Suite à l'attribution d'une dotation complémentaire de 80 postes pour la rentrée 2012, prenant en compte les évolutions des effectifs, les taux d'encadrement de chacun des départements de l'académie et les facteurs liés à la ruralité et à la difficulté scolaire, j'ai décidé la répartition suivante des postes : Seine-et-Marne 44, Seine-Saint-Denis 23, Val-de-Marne 13. Ainsi, le département de la Seine-et-Marne bénéficiera en définitive d'une dotation positive (+15), situation exceptionnelle au plan national pour la rentrée 2012.

A l'issue des consultations locales avec les élus, d'une rencontre avec les fédérations de Parents d'élèves et les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, des réunions du Comité Technique Spécial Départemental et du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale et tenant compte des caractéristiques du département, une grande proportion de mesures ne sont pas encore figées. Certaines restent en ouvertures conditionnelles (OC) ou fermetures révisables (FR) de façon à garantir une prise en compte fine des évolutions démographiques dans l'été – et d'éviter de se trouver dans l'obligation de modifier une mesure entérinée avec un déplacement de l'enseignant nommé sur le poste à la rentrée.



Cependant, la dotation complémentaire a permis à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne de lever un certain nombre de mesures de fermeture, notamment dans les RPI. Ainsi, à l'issue d'un groupe de travail, le 26 juin dernier, 19 mesures ont été décidées (13 au titre du rural et 6 au titre de la difficulté scolaire) en éducation prioritaire.

La restitution initiale des 29 emplois a porté sur les postes « hors la classe » et a affecté exclusivement des postes restés vacants d'enseignants spécialisés (postes non actuellement occupés par des maîtres E ou G).

Afin de renforcer la continuité des enseignements, le transfert de moyens vers la fonction de remplacement a été envisagé pour la rentrée 2012. Ce transfert indispensable a été permis par une réorganisation des emplois hors la classe, dans une logique d'optimisation des moyens et d'amélioration de la performance dans la lutte contre l'échec scolaire.

Plus généralement l'action des enseignants spécialisés sera réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves et accompagner, par leur expertise, les équipes pédagogiques dans la conception et la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aides pour les élèves présentant des difficultés au sein des classes.

Ainsi, dans le département, il s'agit de réorienter les missions d'une partie des enseignants spécialisés option G afin de répondre à des besoins nouvellement exprimés notamment sur l'accompagnement des enseignants dans la gestion des élèves manifestant des troubles importants du comportement.

A la rentrée 2012, chacune des 24 circonscriptions du département comportera donc un réseau d'aides spécialisées (RASED) composé de :

- 4 à 5 psychologues scolaires
- 3 à 4 enseignants spécialisés option E
- 2 enseignants spécialisés option G (dont un poste à profil « ressource trouble du comportement »).

La répartition des moyens visera également à :

Renforcer la scolarisation des élèves à besoin éducatifs particuliers en :

- ✓ confortant la prise en charge des élèves nouvellement arrivés en France par l'implantation de 3 nouveaux postes en CLIN (Classe d'initiation),
- ✓ poursuivant l'effort en faveur de la scolarisation des élèves porteurs de handicap par la création de 6 unités d'inclusion scolaire supplémentaires

Accompagner les enseignants dans leurs missions en :

- ✓ assurant des départs en formation spécialisée : 19 personnes partiront cette année
- ✓ soutenant la formation professionnelle initiale et continue des professeurs (postes permettent de décharger partiellement les maîtres formateurs, postes de maîtres formateurs auprès des circonscriptions),
- ✓ créant 6 postes de conseillers pédagogiques « culture humaniste » et 3 postes de conseillers pédagogiques « culture scientifique » par le redéploiement des postes de conseillers pédagogiques « arts visuels » et « éducation musicale »

En résumé, l'objectif fondamental de la carte scolaire est de donner à chaque élève seine et marnais, dans le strict respect de l'équité départementale, les meilleures chances de réussite scolaire, tout en assurant aux enseignants les conditions pour exercer au mieux leur métier.



3

Vous prenez l'exemple de l'école élémentaire « Bel Air » à Torcy. La prévision des effectifs fait apparaître, à ce stade de la préparation de la rentrée, un nombre d'élèves par classe conforme à celui des écoles ayant les mêmes caractéristiques dans le département.

Trop de situations demeurant encore incertaines et il est impératif de conserver des moyens pour disposer des ressources nécessaires à la rentrée, après le constat des effectifs, au vu duquel, bien évidemment, Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale réexaminera la situation de l'école, en veillant dans toute la mesure du possible, à conserver les meilleures conditions d'accueil des élèves.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération très distinguée *et la meilleure.*

William MAROIS

Monsieur Michel BILLOUT  
Sénateur de la Seine-et-Marne  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06